

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

FREDEC

PICARDIE

Bulletin Technique des Stations d'Avertissements Agricoles n° 03 du 14 mai 2002 - 02 pages

Pomme de Terre

En culture

Les buttages définitifs sont en cours de réalisation.
Selon l'état de réchauffement des plants à la plantation, le stade varie entre «élongation des germes» et «début levée».

Une première prospection pour un recensement de tas de déchets a été réalisée sur plusieurs secteurs de la Picardie. Dans le Plateau picard sud, le Plateau picard nord, le Santerre et sur le plateau de Vic, les tas sont assez nombreux. Dans le Ponthieu et le Vimeu, leur nombre est très modéré.
Dans la plupart des cas, la présence de pomme de terre est peu importante par rapport à la terre. Il n'empêche que cette végétation est bien développée et peut être source de contamination pour vos emblavements de pommes de terre proches.
La végétation sur ces tas est actuellement saine.

On observe également de nombreuses repousses en plein champ, essentiellement en cultures de betteraves et maïs. Malheureusement, il existe peu de moyen chimique pour les éliminer. Seul l'emploi du MIKADO sur culture de maïs a une action secondaire intéressante sur pomme de terre.

Mildiou

Le coin des modèles

D'après notre modèle Guntz-Divoux, la 2ème génération est enregistrée depuis le 9 mai sur l'ensemble des secteurs.
Aucune intervention fongicide n'est justifiée sur les premières levées observées.

Préconisations :

Le raisonnement de la lutte contre le mildiou s'appuie sur une prophylaxie efficace. Dans le cas présent, il est important de surveiller et de détruire les tas de déchets. En effet, même si la végétation est peu présente, elle est suffisante pour développer l'inoculum primaire.
Détruisez les tas de déchets présents.

La protection raisonnée commence par une prophylaxie efficace

L'emplacement du dépôt de stockage doit être conçu de manière à éviter tout transport des jus vers les points d'eau (captage, nappe phréatique ou eau de surface) ainsi que toute nuisance (odeurs, insectes) pour les habitations. Le stockage est interdit à proximité des périmètres de protection des captages d'eau.

Le bâchage de tas : Cette méthode consiste à couvrir entièrement le tas de pommes de terre avec une bâche noire. Des précautions particulières sont à prévoir :assurer un bon maintien de la bâche,disposer le tas bâché à plus de de 10 m de tout chemin ou parcelle de pomme de terre,et éloigné de tout point d'eau.

Le chaulage : Méthode plus fastidieuse et nécessitant des dispositions de précaution et de sécurité lors de son application (port de gants, masque, lunettes de protection, respect des consignes de sécurité). Le chaulage consiste à réaliser un mélange homogène à la dose minimale de 10% du tonnage ou à épandre des couches successives de chaux et de déchets (15 à 20 cm de déchets par couche).

La note commune 2002 sera jointe à un prochain bulletin. Elle présente diverses mesures prophylactiques et un classement des produits phytosanitaires de lutte contre le mildiou.



Tas de déchets
Végétation abondante indemne de symptômes mildiou

Mesures prophylactiques
Le bâchage ou le chaulage

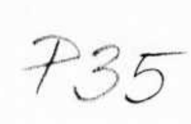
Les bonnes pratiques pour prendre en compte les risques liés à l'emploi des produits phytosanitaires

Ministère de l'Agriculture
Service Régional de la Protection des Végétaux

Allée de la Croix Rompue
18, rue St Fuscien
BP 69
80092 AMIENS
CEDEX 3
Tél : 03.22.33.55.97
Fax : 03.22.33.55.56
E-mail : srpv.draf-picardie@agriculture.gouv.fr
Notre site : www.srpv-picardie.com

Imprimé à la station d'Avertissements Agricoles d'AMIENS
Directeur gérant : Christophe MARTINET
Publication périodique
C.P.P.A.P n°1823AD
ISSN n°07576609

Tarif Courrier 55 €
Tarif Fax 55 €
Tarif E-mail 55 €



Les bonnes pratiques pour prendre en compte les risques liés à l'emploi des produits phytosanitaires

La majorité des produits phytosanitaires destinés à la protection des cultures sont constitués par des molécules de synthèse que l'on ne trouve pas normalement dans le milieu naturel. Ils risquent d'engendrer une contamination des eaux lorsqu'ils sont mal employés. Leur utilisation et leurs conditions de stockage demandent donc la plus grande vigilance.
A titre d'exemple, la norme de potabilité des eaux de consommation humaine de 0.1 mg/l correspond à la présence d'un gramme de substance active dans 10.000 m^3 d'eau.

➪ Le risque principal de pollution des eaux provient du mode d'élimination des reliquats de bouillie quand le pulvérisateur est vidangé, soit dans le chemin en retour de plaine, soit dans la cour de ferme, ou lorsque l'eau de rinçage est vidée en un lieu fixe.

➪ Les traitements à proximité immédiate des cours d'eau constituent un facteur de risque qu'il faut prendre en compte, notamment en fonction de la direction du vent et de la présence de pentes.

➪ L'abandon d'emballages vides non rincés et des mauvaises conditions d'entreposage de bidons entamés, plus ou moins bien rebouchés, risquent d'engendrer des déversements accidentels.

Ces pollutions ponctuelles peuvent, et doivent, être évitées en appliquant des règles simples :

➢ les reliquats de bouillie sont limités au maximum grâce à un pulvérisateur bien réglé et à des doses calculées avec précision,
➢ les fonds de cuve sont éliminés par dilution (5 fois le volume d'eau) et épandage à grande vitesse dans la parcelle qui vient d'être traitée. Il faut donc prévoir une réserve d'eau à cet usage,
➢ les produits phytosanitaires sont stockés dans un local spécial fermé,
➢ les emballages vides sont rincés (3 fois), percés et conservés pour être retournés au fournisseur dans le cadre des campagnes de collectes qui sont régulièrement réalisées,
➢ les produits non utilisés sont également conservés, avec leur étiquetage, dans le local de stockage, pour être remis au fournisseur à la prochaine collecte (les études sont en cours, par les Chambres d'Agriculture, pour mettre en place une opération régionale).

Les autres risques de pollution des eaux proviennent de mauvaises conditions d'application des produits, le surdosage, le réglage défectueux du pulvérisateur, les conditions météorologiques défavorables (vent important, hygrométrie faible, pluie annoncée).

Ces pollutions diffuses doivent être également évitées en respectant des principes élémentaires :
➢ l'utilisation optimale des produits phytosanitaires (nombre d'applications limité, alternance des matières actives employées),
➢ la vérification et le réglage du pulvérisateur par une personne qualifiée,
➢ les bonnes conditions de remise du matériel, notamment en fin de saison,
➢ la prise en compte des données météorologiques pour opérer les traitements (température, hygrométrie, consultation de prévisions).

Par ailleurs, il convient de ne jamais oublier que la manipulation des produits phytosanitaires peut constituer un risque pour la santé de l'opérateur qui devra s'abstenir de fumer et porter des équipements de protection adaptés à la dangerosité des produits utilisés (gants, lunettes, combinaison, bottes, masque).

En cas de dépôt de produit sur la peau, même par brumisation, il convient de laver rapidement la partie souillée. C'est pourquoi il est indispensable de disposer d'une réserve d'eau sur le matériel de traitement.